

Centre d'Exploitation Logistique de Montbartier
1527 route du Canal
82700 Montbartier

Le Centre d'Exploitation Logistique de Montbartier est une plate-forme de stockage de semences, d'agroéquipement et de produits de santé végétale au profit des coopératives agricoles du grand Sud-Ouest et des fournisseurs.

Certains produits de protection des cultures peuvent être toxiques ou inflammables. Ils présentent des risques potentiels en cas d'accident (flux thermiques et dispersion d'un nuage de fumées toxiques en cas d'incendie susceptibles de porter atteinte aux personnes et aux biens).

De ce fait et compte tenu de la quantité de produits stockée, le Centre d'Exploitation Logistique de Montbartier est soumis à la réglementation et aux dispositions sur les installations classées pour la protection de l'environnement, au code de l'environnement et doit notamment respecter l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2009 autorisant son exploitation ainsi que l'arrêté ministériel du 10 mai 2000 (SEVESO 2).

Sur la base de l'étude de dangers remise en 2008 à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), des mesures de prévention et de protection (détection incendie, murs et portes coupe-feu, système automatique d'extinction mousse,...) ont été prises pour prévenir ou limiter les conséquences d'un accident majeur. Dans ce sens, deux plans d'urgence, régulièrement testés, ont également été mis en place :

• **Le Plan d'Opération Interne : POI**

Le sinistre est confiné aux limites du site et est géré par l'exploitant en collaboration avec les services d'urgence.

• **Le Plan Particulier d'Intervention : PPI**

Le sinistre s'étend à l'extérieur du site, la situation est gérée par le Préfet. La population avertie par la sirène d'alerte doit suivre les consignes de sécurité décrites ci-dessous et faire preuve de coopération au moment de l'accident dans le cadre de toute instruction ou requête formulée par les autorités.

Les bons réflexes en cas d'alerte



ALERTE

La sirène émet un son durant 3 cycles successifs de 1 min 41 s chacun, séparés par des intervalles de 5 s.

1 min 41 s



5 s

Essais le premier mercredi de chaque mois à 12h00



Faire

- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche.
- Fermer portes, volets et fenêtres et s'éloigner des ouvertures, arrêter ventilation et climatisation
- Respecter les consignes du préfet
- Ecouter la radio (prévoir un poste à piles) :
 - Radio Nostalgie Tarn et Garonne : 97,6 MHz sur FM
 - Radio France : 105,7 MHz sur FM (645 kHz sur moyennes ondes)
- En cas d'odeur, larmoiement, gêne respiratoire : utilisez un linge humide
- Ne sortir que sur ordre d'évacuation



Ne pas faire

- Ne pas utiliser les appareils de cuisson et de chauffage
- Ne pas fumer
- Ne pas chercher à joindre sa famille
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école (les enseignants les mettront en sécurité)
- Ne pas téléphoner afin de ne pas saturer le réseau téléphonique



FIN D'ALERTE

Une sirène au son continu durant 30 secondes : ce signal signifie que le danger est passé et que l'application des consignes de sécurité n'est plus nécessaire.

30 sec.

